

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 41 (1946)
Heft: 1: Heimatschutz und Muttersprache = Comment sauvegarder nos vieux langages

Artikel: Les patois romands et leurs vicissitudes
Autor: Jeanjaquet, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173280>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tiennent qu'aux indigènes de cette région, de ce canton, de ce district. Vieux débris du celtique, plus nombreux restes de bas-latin, avec, ici ou là, quelques mots germaines si transformés, si anciennement et joliment francisés, que nul ne pense à leur origine. Ces mots, nous en usons *entre nous*. A moins d'être naïfs ou incultes, nous n'aurions pas l'idée de nous en servir à Paris; et pas même en écrivant un article de journal. Ces mots, nous les prononçons avec l'accent de notre commune, sans même nous en douter, avec cette note chantante ou traînante qui, dans notre souvenir, a toujours fait partie de leur être. Ces mots-là, quand nous sommes au bataillon, ou que nous nous retrouvons dans la famille agrandie, c'est-à-dire entre anciens camarades d'école..., ces mots nous servent à nous *reconnaître*, à faire voir que nous n'avons pas tellement changé, et que, même ayant vécu à l'étranger, nous sommes toujours, et avant tout, *de la maison*. Léger, très léger trésor, ai-je dit; mais d'autant plus précieux. Parce que nous y retrouvons notre âme. Ainsi, pour comprendre ce que la question du *schwyzertütsch* signifie pour les Suisses allemands, il nous faut, Romands, bien songer à cela. Il ne s'agit pas de garder le pittoresque, mais d'être dans le *vrai*.

Un de mes amis, Vaudois, directeur d'un institut fédéral, trouvait excessif que tel de ses subordonnés, à Zurich, lui parlât, à tout coup, en suisse allemand. Un beau jour, il lui répondit en patois de Lavaux. Vous voyez d'ici la tête du subordonné. Si je raconte cette anecdote — en conclusion de ce *Point de vue d'un Romand* —, c'est pour rappeler à nos Confédérés, une fois de plus, qu'entre eux et nous la conversation ne peut avoir lieu — sauf très rares exceptions — qu'en français ou en allemand. Les Romands d'aujourd'hui — je parle surtout des jeunes — parlent l'allemand beaucoup mieux que ce n'était le cas jadis. Et vous savez comme le français est bien enseigné — pour l'ordinaire — entre Berne et Saint-Gall. Il s'agit donc que, dans nos rapports entre Suisses, si nous voulons les multiplier et les approfondir, le *schwyzertütsch* abdique dans une certaine mesure. Et cela dans l'intérêt national. Les relations entre les diverses parties d'un pays multilingue sont chose déjà assez compliquée, pour que l'on ne prenne pas plaisir, fût-ce au nom de ce cher *schwyzertütsch*, de ne les point compliquer davantage. *Charly Clerc.*

Les patois romands et leurs vicissitudes

Malgré le peu d'étendue de son territoire, la Suisse romande possède une grande variété de patois. Chaque canton a le sien et, à l'intérieur d'un canton, de grandes différences peuvent exister, notamment dans les régions montagneuses. En Valais, l'individualisme de chaque vallée s'est développé à tel point que la compréhension mutuelle peut devenir très difficile entre habitants du canton. En revanche, dans les contrées peu accidentées, où les communications sont faciles, comme la plaine genevoise, le Gros-de-Vaud ou le bas pays fribourgeois, les patois présentent un type uniforme, qui n'empêche pas une quantité de variantes de détail. Pris dans leur ensemble, les patois romands se rattachent à deux variétés nettement distinctes. Ceux

du Jura bernois constituent un groupe à part, qui ne fait que continuer en Suisse les patois français du département du Doubs. Le Val de Saint-Imier, la Montagne de Diesse et le territoire neuchâtelois avoisinant forment une petite zone de transition à partir de laquelle commence le groupe essentiel des patois romands, qui embrasse les cantons de Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Valais et Genève. Ce groupe se continue au sud, au-delà de nos frontières, dans les départements du Jura et de l'Ain, en Savoie, dans le Val d'Aoste, l'ancien Lyonnais et toute la partie nord du Dauphiné. Les linguistes désignent généralement ce groupe sous le nom de franco-provençal, parce qu'il associe au type français quelques caractères du provençal. Un de ses traits les plus saillants est d'avoir conservé l'*a* accentué latin avec sa valeur primitive, comme le provençal ¹, tout en le faisant passer à *ie* après une consonne palatale, comme l'ancien français ². Mais de façon générale, le développement du franco-provençal est semblable à celui du français, dont il n'est qu'une variété qui conserve parfois le type latin avec plus de fidélité. Ce qui contribue à lui donner un cachet spécial, c'est surtout que son traitement conservateur des voyelles finales latines l'amène très fréquemment à faire suivre la syllabe accentuée du mot d'une syllabe atone en *a*, *o* ou *e*, alors que le français n'a jamais connu que son *e* sourd final, qui ne se prononce plus aujourd'hui ³. Ces notables différences de structure des fins de mots dans nos patois ont pour résultat de donner au rythme de la phrase un caractère spécial, qui l'éloigne du français et le rapproche du provençal ou plus encore de l'italien.

L'originalité du groupe franco-provençal se manifeste dans le domaine du lexique où figurent bon nombre de mots qui lui appartiennent en propre ou se rattachent aux idiomes méridionaux. Des recherches d'ensemble font encore défaut à ce sujet, mais il est certain que la plus grande partie du vocabulaire est identique à celui du français. C'est là une conséquence naturelle du fait que, comme les patois français, les nôtres ont pour point de départ le latin populaire assez uniforme parlé en Gaule après la romanisation de ce pays. Le démembrement de l'empire romain et les bouleversements causés par les invasions barbares firent que les idiomes provinciaux, abandonnés à eux-mêmes, se différencièrent progressivement les uns des autres. Durant le moyen-âge, le morcellement de l'Helvétie occidentale en seigneuries féodales sans lien entre elles ne fit qu'accentuer la tendance à l'autonomie linguistique et à la multiplication des variétés dialectales. Jusqu'au début des temps modernes, ces dialectes régionaux n'avaient pour ainsi dire pas de concurrent. Toute la population, presque exclusivement indigène et sédentaire, ne parlait que le patois, parce qu'elle ne connaissait pas d'autre moyen de communication et qu'elle pouvait facilement s'en passer. L'idiome local, plein de vitalité, s'était développé spontanément au cours des siècles et répondait à tous les besoins d'une population surtout rurale, qui se suffisait à elle-même dans une large mesure.

¹ Ainsi le latin *pratum*, en français *pré*, devient *pra*, en patois roman comme en provençal.

² Le latin *carricare* qui donne naissance au verbe provençal *cargar*, devient en patois (franco-provençal) *tsardziè* et *tsardzi*, d'accord avec l'ancien français *chargier*.

³ On aura, par exemple, en latin *gutta* (pluriel *guttas*), en patois *gotta* (pl. *gottè*), en français *goutte*. *Panperum* (*pauperam*) latin fait en patois *pouro* (*poura*), en français *pauvre*. *Intro*, *vendere* latins donnent en patois *intro*, *vindrè*, en français *entre*, *vendre*.

Si les circonstances lui avaient été favorables, le groupe des dialectes franco-provençaux aurait pu donner naissance à une langue écrite autonome. Mais les conjonctures propices à cette consécration lui firent défaut. Pour qu'une langue puisse prendre corps et progresser, il faut qu'elle soit appuyée par une structure politique et économique d'une certaine importance et qu'elle bénéficie du concours d'une élite intellectuelle. Ces conditions nécessaires ne se réalisèrent pas pour le franco-provençal. Dans son centre le plus important, à Lyon, l'administration commença à faire usage au XIV^e siècle d'une langue écrite fondée sur le dialecte indigène et en reproduisant les caractères essentiels. Mais cette tentative ne se développa pas. On continua à faire usage du latin dans la rédaction des actes et lorsqu'on eut recours à la langue vulgaire, on adopta le français, sous une forme plus ou moins provinciale. Dans la Suisse romande, l'idiome du pays ne s'éleva jamais au rang de langue écrite de l'Etat. Ce fut le latin qui resta jusqu'à une date très tardive la langue courante des chancelleries. Lorsque celles-ci se virent obligées de rédiger aussi leurs actes en langue moderne, elles adoptèrent d'emblée le français, mais ce fut un français très flottant dans ces formes, suivant les habitudes, les connaissances et le degré de culture des rédacteurs. C'est seulement à Fribourg que l'on constata, dans le texte des actes municipaux, une forte influence du parler du pays. Cette ville, qui jouissait d'une autonomie communale à peu près complète et dont les autorités se composaient d'éléments essentiellement bourgeois, offrait un terrain très favorable pour l'emploi du dialecte indigène comme langue écrite de l'administration municipale. Cependant, jusqu'au milieu du XIV^e siècle, on ne se sert que du latin. Vers 1360, lorsque la ville décida de consigner dans un registre spécial les décisions prises par la communauté, c'est en langue vulgaire que furent rédigées les nombreuses ordonnances de caractère local. Toutefois cette langue écrite est loin de reproduire plus ou moins exactement le dialecte roman parlé à Fribourg. Elle en adopte un certain nombre de caractères, mais les mélange et les combine sans aucune règle avec des formes empruntées du français ou de chartes des provinces voisines de la Suisse. Il en résulte un produit hybride, assez constant dans son irrégularité, qui se maintiendra sans grandes modifications jusque vers la fin du XV^e siècle. C'est une langue de chancellerie particulière à Fribourg, qui présente beaucoup d'analogie dans ses procédés avec ce qui se pratiquait à la même époque dans la Suisse alémanique.

Pendant des siècles nos patois romands sont restés la langue unique de la presque totalité de la population et suffisaient parfaitement à leur tâche. Mais à mesure que la civilisation se développa, que les relations entre les peuples voisins prirent plus d'ampleur et que des centres d'une certaine importance se multiplièrent, l'insuffisance et les lacunes du patois se révélèrent: souvent leur zone d'utilisation possible ne dépassait pas quelques lieues, au delà desquelles on ne se comprenait plus; leur sphère d'application présentait de graves lacunes et ils ne s'écrivaient pas. Forcément le français, quoique langue étrangère au pays, devait s'y introduire pour remédier à ces déficiences et dès lors, une lutte de plus en plus sérieuse s'engagea entre les deux concurrents. Elle n'est pas encore achevée et se poursuit sous nos yeux, mais la victoire au profit du français s'accroît toujours davantage. Les péripéties en sont nombreuses et varient d'un canton à l'autre. On est imparfaitement renseigné à leur sujet, parce qu'elles se déroulent généralement sans bruit. Les vicissitudes linguistiques de ce genre ne préoccupent guère le grand public, qui ne les remarque même

pas. « Le retrait du patois devant le français, écrit Eugène Ritter ⁴, est un des événements les plus importants que l'on puisse observer, et un de ceux auxquels on donne le moins d'attention. »

On peut néanmoins signaler, au cours des derniers siècles, quelques faits notoires qui contribuèrent à restreindre de plus en plus l'usage du patois. L'introduction de la Réforme, au XVI^e siècle, lui fut certainement préjudiciable. A part quelques exceptions, les Réformateurs et les prédicateurs étaient, au début, d'origine française et ne purent s'adresser aux populations romandes que dans la langue d'Outre-Jura. Le français resta ensuite seul employé dans la nouvelle Eglise, où la lecture et l'étude de la Bible traduite et le chant des psaumes en généralisèrent la connaissance dans tous les milieux et lui conférèrent un prestige accru. Les pasteurs organisèrent aussi l'école populaire, où on enseignait à lire et à écrire en français. Cette propagation dans le monde protestant s'augmenta encore notablement à la fin du XVII^e siècle, lorsque la révocation de l'Edit de Nantes fit affluer de France des réfugiés qui se fixèrent dans notre pays. Ils s'établirent généralement dans les localités industrielles et commerçantes et ne s'assimilièrent pas les patois indigènes. Il n'est donc pas étonnant qu'on constate aujourd'hui que les cantons protestants sont restés bien moins fidèles au patois que les cantons catholiques.

Le mouvement de la Révolution française a aussi beaucoup affaibli la situation des patois. Les anciens dialectes provinciaux n'ont pas eu en France d'adversaires plus ardents et plus convaincus que les patriotes de 1789, qui voyaient en eux le refuge du particularisme et un obstacle qu'il fallait anéantir pour réaliser l'unité nationale. Ces tendances ont eu aussi leur répercussion en Suisse; c'est surtout de cette époque que date la vague de réprobation et de dénigrement des patois, envisagés comme des déformations méprisables du langage correct, dues à l'ignorance de la langue véritable du pays.

Le doyen Bridel, qui fut un des premiers amateurs éclairés de nos patois romands, écrit en 1789 quelques considérations fort instructives sur les changements survenus dans l'appréciation sociale des patois: « Il n'y a pas quatre-vingt ans que dans les meilleures maisons du Pays de Vaud on ne parlait presque que patois... ; il mettait plus d'égalité dans le commerce de la vie. A présent le bon ton ne permet plus à un homme soi-disant comme il faut, excepté à Fribourg, à Sion et dans quelques petites villes, de l'apprendre ou de le parler; il croirait devenir paysan en employant son langage⁵. » Cette disqualification sociale et ce mépris du patois, que rien ne justifia, ne firent que progresser au cours du XIX^e siècle et, rayonnant autour des grandes localités acquises au français, gagnèrent peu à peu les campagnes. Se servir du français devint un critère de bonne éducation. Dans un village des environs de Neuchâtel, des vieillards nés vers 1820 nous ont affirmé que, dans leur jeunesse, le patois était encore parlé par bon nombre d'habitants, mais qu'eux-mêmes ne le connaissaient pas, parce que leurs parents ne leur avaient jamais permis d'employer ce « grossier » langage.

Dès le début du XIX^e siècle, on rencontre aussi dans le canton de Neuchâtel les premières mentions de la décision prise dans certaines communes rurales d'interdire

⁴ *Recherches sur le patois de Genève*, p. 21.

⁵ *Course de Bâle à Bienne*, p. 118.

à l'instituteur tout emploi du patois à l'école. Ce n'étaient là que les premiers symptômes d'un conflit qui devait se prolonger jusqu'à la fin du siècle. Il devint parfois aigu, notamment dans le canton de Fribourg, après l'établissement de l'école obligatoire. L'enseignement en français à de jeunes enfants qui n'avaient jamais parlé que le patois dans leur famille entraînait naturellement de grosses difficultés. Elles furent malheureusement abordées avec un fâcheux parti-pris d'hostilité. Au lieu de conduire l'élève « du patois au français, du connu à l'inconnu », comme le recommandait déjà en 1821 l'excellent pédagogue qu'était le Père Girard, on persécuta le langage autochtone afin de le bannir complètement de la vie familiale, comme si cela suffisait pour inculquer aux enfants un français correct. On paraît heureusement être revenu aujourd'hui à une plus saine appréciation des bases du problème⁶.

Il n'en reste pas moins que la tendance à ne parler que français aux enfants s'est répandue et qu'elle affaiblit singulièrement la position du patois. Elle ne peut que hâter sa disparition. Il suffit pour s'en convaincre de voir ce qui se passe en Valais, canton qui fut longtemps le plus solide retranchement du patois roman. Sous la pression exercée par l'école, la mode se propage de parler français aux enfants, même dans les villages où les adultes ne l'emploient jamais entre eux. On rit d'abord des premiers novateurs, qu'on taxe de présomptueux. Néanmoins, d'autres suivent et finalement toutes les familles s'y mettent, même les moins qualifiées. Celles-ci ne réussissent à transmettre à leurs enfants qu'un affreux jargon mixte, qui n'est ni du patois, ni du français. Lorsque les enfants ont pris l'habitude de parler français entre eux, on peut dire que c'en est fait du patois, à plus ou moins longue échéance. Après avoir quitté l'école, les jeunes gens se mettent généralement à pratiquer le patois avec les gens d'âge mûr.

Mais ce patois appris tardivement n'a plus de racines profondes. Abâtardi et fortement francisé, il a toutes les tares de la dégénérescence. La génération suivante ne se donne plus la peine d'y recourir ; le français vainqueur finit par demeurer seul maître du terrain et les vieux patoisants isolés n'ont plus qu'à disparaître, emportant avec eux les derniers vestiges de ce qui fut pendant des siècles l'idiome national du pays.

J. Jeanjaquet.

Comment sauvegarder nos vieux langages ?

L'on n'apprendra rien à personne en affirmant que les idiomes autochtones subsistent, en terre romande, un tout autre destin qu'en terre alémanique. Ce n'est pas que les dialectes parlés des Alpes jusqu'au Rhin soient à l'abri des désagréments, c'est plutôt que le problème social dont ils dépendent se pose différemment.

Le Suisse alémanique, quel que soit son milieu, s'exprime dans la forme traditionnelle de son canton, de sa région. Il conserve jusqu'à de subtiles nuances qui distin-

⁶ On trouvera un exposé bien documenté de cette longue controverse dans Jean Humbert *Louis Bornet et le patois de la Gruyère*, Bulle 1943, t. I, pp. 212—225.